



Nombre de Conseillers en exercice : 55
Date de la convocation (affichée à la porte de la Mairie
et adressée aux membres du C.M.) : 25 Mars 2011
Début de la séance : 18h03
Fin de la séance : 21h09
Nombre de votants : 55

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 31 mars 2011
sera affiché à la porte de la Mairie le 08 Avril 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 mars 2011

Présidée par : M. GILLES DEMAILLY

MEMBRES PRÉSENTS :

MM. DEMAILLY, DESJONQUÈRES, Mme LEPRESLE, M. LESSARD, Mmes LION LEC, GRAUX, M. RAÏS, Mmes WADLOW, DE SAINT AMOUR, M. BONNET, Mme THEROUIN, M. MEHIMMEDETSI, Mmes MESSAGER, BERGER, M. BONTÉ, Mme CAPELLE, M. CARDON, Mme CORNE, M. DELEMOTTE, Mmes HAÏCHEUR, LAURETTE, MM. TÊTU, LEC, M. LIQUIER, Mmes MARSEILLE, THUILLIEZ, LUCZAK, M. DAVID, Mme SÉMÉDO, M. DOBREMELLE Mme LOEW, M. MAISSE, Mme DEBEAUVAIS, MM. COSSERAT, BEUVAIN, JOAN, Mme THIBAUT, MM. OGER, THOREL, COMPAGNON, M. FOUCAULT Mmes FOURÉ, LE CLERCQ, BOUGON, MATHIEU, M. NEMITZ.

MEMBRES EXCUSÉS :

M. FONTAINE (pouvoir à M. RAÏS), M. GOFFINON (pouvoir à M. DOBREMELLE), Mme ANNOOT (pouvoir à Mme GRAUX), M. BOULAFRAD (pouvoir à Mme MARSEILLE), M. VASSEUR (pouvoir à Mme LAURETTE), Mme GUELFAT (pouvoir à Mme BERGER), Melle DÉSERABLE (pouvoir à M. DESJONQUÈRES), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme GRIFFOIN (pouvoir à M. NEMITZ).

Mme GRAUX est arrivée à 18h08 (point n° 3), Mme FOURÉ est arrivée à 18h10 (point n°3), Mmes DEBEAUVAIS et THUILLIEZ sont arrivées à 18h12 (point n° 3), Mme MESSAGER est arrivée à 18h17 (point n° 3), M. COSSERAT (pouvoir à M. BEUVAIN) est arrivé à 18h29 (point n° 3), Mme LUCZAK (pouvoir à M. BONNET) est arrivée à 18h41 (point n° 3), Mme THEROUIN (pouvoir à Mme LEPRESLE) est arrivée à 19h40 (point n° 8), M. COMPAGNON a quitté la séance à 20h15 (point n° 22).

En début de Conseil, M. le Maire demande qu'une minute de silence soit observée suite à la récente disparition de Fernand HERMANT, Jean-Paul DOLLÉ et Daniel RICQUART, conseillers municipaux lors des précédents mandats.

1 – Délégations de vote.

2 – Désignation des secrétaires de séance.

Le conseil municipal procède à la désignation des secrétaires pour la séance :
Mme Cécile MARSEILLE, secrétaire,
M. Guillaume BONNET, secrétaire adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Communications du maire.

M. le Maire informe qu'il a reçu un vœu qui sera évoqué en fin de séance. Plusieurs communications sont prévues sur : le projet Citadelle, l'aménagement de l'axe Barni-Ferry, les travaux de l'axe du centre-ville Beauvais-Duméril-Jacobins.

➤ Le projet Citadelle

M. le Maire annonce que la maîtrise d'œuvre du projet Citadelle a été confiée à l'architecte Renzo PIANO et apporte les précisions suivantes :

« Bien qu'il s'agisse d'un dossier métropolitain, permettez-moi aujourd'hui de vous présenter un projet d'envergure pour notre ville. Comme vous le savez, Amiens métropole a souhaité rendre aux amiénois l'un de ses lieux de patrimoine. L'aménagement de la citadelle d'AMIENS mêle plusieurs enjeux à la fois universitaires, patrimoniaux, architecturaux, mais surtout urbanistiques.

La proposition de l'équipe de Renzo PIANO est apparue aux membres du jury –réuni le 28 janvier dernier- et à moi-même comme la plus pertinente pour répondre à ces différents enjeux. Sa fonctionnalité permettra notamment un accès au plus grand nombre tout en favorisant l'implantation du programme universitaire. Ce sont sur ces aspects pratiques que l'architecte de renommée internationale a été plébiscité par les membres du jury.

Je vous rappelle par ailleurs que si l'opération consiste à accueillir les UFR du pôle Humanité et dans un second temps le pôle Formation et Sciences humaines et sociales, elle permettra avant tout à Amiens Métropole de faire sauter un verrou géographique. Au-delà de l'attractivité même de l'université, la citadelle deviendra le trait d'union entre Amiens Nord, Saint-Maurice, Saint-Pierre, Saint-Leu et le centre-ville.

Le projet s'organise autour de la place d'Armes qui devient une nouvelle centralité pour les quartiers riverains et offre ainsi un lieu convivial pour les amiénois. Les nouveaux bâtiments ne dépassent pas la hauteur du chemin de ronde afin de

s'insérer dans la topographie existante. Pour respecter l'environnement naturel du site, les toitures seront végétalisées.

Ouvert, ce site sera désormais un lieu d'échange.

Après une première phase d'études, les travaux débiteront pour une première livraison en 2014/2015.

Si ce projet s'inscrit dans l'histoire, il est définitivement tourné vers l'avenir.

Quant à ce choix, il sera officialisé lors du prochain conseil d'Amiens Métropole. C'est après cette échéance que, le 05 mai, Renzo PIANO - concepteur du centre Beaubourg mais aussi de nombreux chefs d'œuvre architecturaux comme le centre culturel Tjibaou à NOUMÉA ou la tour du New York Times - viendra lui-même exposer son projet. Cette date verra également l'ouverture de la Maison du projet, lieu d'exposition et d'accueil des visiteurs pendant la durée des travaux. »

➤ **3.1- Compte-rendu de la commission des dossiers métropolitains.**

M. Thierry BONTÉ, qui préside la Commission des dossiers métropolitains, indique ne pas avoir de commentaires particuliers à faire sur la dernière réunion de cette commission.

➤ **Aménagement de la rue Jules BARNI et de la chaussée Jules FERRY**

M. Thierry BONTÉ présente le projet d'aménagement retenu pour l'axe BARNI-FERRY qui devrait permettre de partager au mieux l'espace entre les usagers et d'améliorer la qualité de service des bus.

L'aménagement vise à développer les transports collectifs, moins polluants pour l'environnement, et à diminuer le trafic automobile. Ce projet doit aussi permettre de rendre cette entrée de ville plus agréable et de la rattacher au centre-ville. Les dispositions sont prévues pour ne pas reléguer la vie locale et l'activité commerciale au second plan.

Dans l'esprit de l'aménagement réalisé route d'Abbeville, le projet prévoit la création d'une voie centrale réservée aux bus, mutualisée pour les 2 sens de circulation, jusqu'à la rue Henri Giffard. La gestion des flux sera assurée par des feux aux carrefours principaux, des giratoires équipés de détecteurs étant installés aux intersections secondaires.

Il est prévu d'élargir les trottoirs afin de sécuriser les déplacements piétons, de traiter le secteur le plus proche de la gare en zone 30 de manière à favoriser la cohabitation des vélos et des automobiles en toute sécurité.

Afin d'éviter les voitures ventouses, un système mixte de stationnement payant sera instauré dans la tranche horaire sensible : stationnement de courte durée pour une

meilleure accessibilité aux commerces et de longue durée, avec tarif préférentiel pour les riverains.

Les travaux sont prévus de fin 2011 à l'été 2012, par tronçons, les premiers travaux démarrant à la gare.

➤ **Travaux rues de Beauvais-Duménil-Jacobins**

M. Thierry BONTÉ précise que l'objectif de la requalification de l'axe Beauvais-Duménil-Jacobins, dont les travaux démarreront en nocturne en juillet prochain avec une livraison prévue à la rentrée, est de partager l'espace avec tous les usagers, de gagner en fluidité et d'étendre le centre-ville.

Des aménagements piétonniers ou semi-piétonniers seront créés, dont l'élargissement des trottoirs et la priorité accordée aux piétons. Deux voies de circulation seront mises en place, dont une dédiée aux bus et l'autre aux automobilistes, et 2 pistes cyclables seront réalisées rue de la République. Les feux seront supprimés pour gagner en fluidité et des grandes places de dépose-minute seront créées fin d'éviter le phénomène de parasitage des livraisons.

DONT ACTE

4 – Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2010 lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises et qui sont listées dans la délibération.

DONT ACTE

5 – Procès-verbal de la séance du conseil du 3 février 2011. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 3 février 2011 a été adressé à chaque membre de l'assemblée par voie électronique.
En l'absence de remarques, il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Autorisation donnée au maire à signer les marchés.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés listés dans la délibération et qui ont été attribués par la commission d'appel d'offres des 31 janvier, 17 et 24 mars 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Groupement de commandes. Nettoyage des locaux. Définition des besoins. Convention constitutive.

Le Conseil adopte la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Amiens Métropole, et dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération, en vue de la réalisation des prestations de nettoyage des locaux de la ville d'AMIENS. Les besoins de la Ville sont estimés à 2 500 000 euros HT, soit 2 990 000 euros TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – Relocalisation des services. Site Alexandre Dumas. Travaux d'aménagement. Demandes administratives.

Dans le cadre du projet de relocalisation de certains services municipaux, le Conseil autorise le Maire à déposer toutes demandes administratives et demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de l'opération de travaux d'aménagement du site Alexandre Dumas sis à AMIENS et DURY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Réalisation de la liaison usine de méthanisation/chaufferie Nord. Assistance Maîtrise d'ouvrage. Demande de subvention.

Dans le cadre du développement des réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables et/ou fatales, et comme suite aux conclusions de l'étude que la Ville a diligentée, il s'avère pertinent de mixer les sources d'énergie par : la récupération de l'énergie fatale produite par l'usine de méthanisation, la liaison en eau chaude entre l'usine et la chaufferie Nord, le maintien de la cogénération Nord et l'appoint gaz en chaufferie Nord. Ce dispositif permettra de faire face dans de bonnes conditions aux besoins actuels en chaleur et de pouvoir raccorder de nouveaux clients potentiels, étant précisé que le réseau de chaleur Nord qui appartient actuellement à l'OPH d'AMIENS devrait être prochainement cédé à la Ville.

Le Conseil régional de Picardie, à travers le FEDER, peut financer à hauteur de 30% le montant hors taxe de ces travaux. Aussi, le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région selon le plan de financement suivant qu'il approuve :

Montant estimé des travaux	3 510 000 € HT
Montant escompté de la subvention FEDER versée par la Région	1 053 000 € (soit 30 %)
Montant de la charge Ville	2 457 000 € HT (soit 70 %)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 – Valorisation énergétique des refus combustibles. Etude de faisabilité. Demande de subvention.

Dans le cadre du développement des réseaux de chaleur utilisant 50 % d'énergie renouvelable et/ou fatale, la Ville recherche des gisements inexploités de cette énergie. La valorisation des refus combustibles, résultant du process de l'usine de méthanisation constituerait une opportunité pour le réseau Nord, voire pour celui d'Etouvie, la technique de pyrogazéification (combustion à haute température sans oxygène) ayant été identifiée comme la piste la plus adaptée. Toutefois il existe de nombreux procédés pour la réaliser et il convient de faire réaliser une étude de faisabilité afin de dresser un inventaire technico-économique et environnemental des différentes solutions, de pré-dimensionner l'unité de traitement ainsi que son coût pour les 3 solutions les plus pertinentes.

L'ADEME peut financer à hauteur de 50% le montant hors taxe de cette étude. Aussi, le Conseil autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME, selon le plan de financement suivant qu'il approuve :

Montant estimé de l'étude	40 000 € HT
Montant escompté de la subvention versée par l'A.D.E.M.E.	20 000 €
Montant de la charge Ville	20 000 € HT (soit 50% du coût global de l'étude)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 – ZAC Renancourt. Réalisation d'un réseau de chaleur. Demandes de subventions.

Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour les logements, individuels et collectifs, et les espaces d'activité de l'éco quartier ZAC Renancourt seront produits par un réseau de chaleur très basse température alimenté par hydrothermie, énergie renouvelable. Le réseau de chaleur sera constitué par :

- un captage de l'eau dans la nappe à 40 m de profondeur ayant un débit estimé de 240 m³/h,
- un puits de réinjection de l'eau,
- une chaufferie gaz de 2x2000 KWh en appoint et secours
- un réseau primaire très basse température de 6 600 ml
- une pompe à chaleur individuelle par logement (ou éventuellement une pompe à chaleur en pied de certains collectifs) pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

L'hydrothermie, énergie renouvelable, couvrirait au minimum 65 % des besoins énergétiques, les émissions de CO₂ étant divisées au minimum par 4.

L'ADEME peut financer à hauteur de 2 000 000 euros, soit 25,48%, le montant hors taxe des travaux relatifs au réseau dit « primaire ». Aussi, le Conseil autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels selon le plan de financement suivant qu'il approuve :

Montant estimé des travaux	7 849 100 € HT
Montant escompté de la subvention Fonds Chaleur versée par l'ADEME	2 000 000 €
Montant de la charge Ville	5 849 100 € HT (soit 74,52 %)
Autres subventions à solliciter : FEDER et Fonds Européen	A définir

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre du budget annexe « chaleur urbaine » de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – Subventions 2011 à diverses associations dans les quartiers. Démocratie locale.

Dans le cadre des actions et manifestations menées en lien avec les notions de citoyenneté et de démocratie participative, le Conseil accorde les subventions suivantes pour un montant total de 62 500 euros :

LE BALBIBUS	1 000 €
LA BRIQUETERIE	6 000 €
ZEBULON	3 000 €
FRANCE BENEVOLAT	8 000 €
LA FABRIQUE D'IMAGE	6 000 €
GEM LE PASSAGE	2 000 €
LE JARDIN DES VERTUEUX	10 000 €
AMIENS CENTRE VILLE	1 100 €
AMIENS PLEIN SUD	1 100 €
ENTREPRENDRE ENSEMBLE	1 100 €
ETOUVIE	1 100 €
FAUBOURG DE HEM	1 600 €
HENRIVILLE	1 100 €
LA VALLEE AMIENS 2	1 100 €
LE NAUTILUS	1 100 €
LONGPRE	1 100 €
MARIVAUX	1 100 €
PETIT ST JEAN	1 600 €
ST ACHEUL	1 100 €
ST HONORE JEANNE D'ARC	1 100 €
ST LEU	1 100 €
ST PIERRE	1 600 €
VALLEE ST LADRE	1 100 €
SAINT ANNE	1 100 €
CQ MONTIERES	1 100 €
CQ COLVERT	1 100 €
CQ SAINT ROCH	1 100 €
UNION DES COMITES DE QUARTIER	3 000 €

Les subventions supérieures à 1 500 euros seront versées en deux fois, soit 80% à la notification de la délibération et le solde à la réception du bilan de l'année N-1. La subvention de 10 000 euros attribuée au Jardin des Vertueux fera l'objet d'une convention de versement que le Conseil approuve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 – Construction d'une école maternelle et d'un satellite de restauration « Marcel Follet ». Subventions au titre de la PACTe et de l'ANRU.

Dans le cadre du renouvellement urbain, des nouveaux locaux et un satellite de restauration seront construits à proximité de l'école élémentaire Marcel Follet afin de constituer un groupe scolaire. L'opération peut bénéficier d'une participation de l'ANRU, d'une part, et d'une participation au titre de la Politique d'Aménagement Concerté du Territoire (PACTe). Aussi, le Conseil autorise le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement suivant qu'il approuve ainsi que l'autorisation de commencement anticipé de l'opération auprès des partenaires institutionnels :

	MONTANTS	% par rapport au coût total HT
- ANRU	837 793 € HT	30%
- PACTe	580 651 € HT	21% (25% du montant HT des travaux)
- Ville d'Amiens	1 374 198 € HT	45%
TOTAL HT	2 792 642 €	100%
TVA (ville d'Amiens)	547 358 €	
TOTAL TTC	3 340 000€	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 – Extension et réhabilitation des écoles Brassens et les Saules. Avenants aux marchés de travaux.

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation des écoles Brassens et Les Saules actuellement en cours, des compléments et ajustements de prestations sont nécessaires afin de mener à bien cette opération.

Aussi, le Conseil adopte les avenants à intervenir aux marchés de travaux concernés, soit un montant global de 228 541, 45 euros HT correspondant à 5,1% du montant total des marchés de travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 – Extension et réhabilitation des écoles Brassens et les Saules. Mise en place des structures préfabriquées. Avenant n°2 au marché 200800195.

Comme suite à la mise en place des structures préfabriquées installées pour permettre la réalisation de l'opération d'extension et de réhabilitation des écoles

Brassens et Les Saules, quartier Etouvie, le Conseil adopte l'avenant n°2 au marché de service n°200800195 permettant de prendre en compte des prestations complémentaires relatives à des prolongations de location et à des sujétions lors de l'enlèvement des bungalows. Ledit avenant porte le montant du marché initial à 378 207,29 euros HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 – Groupe scolaire Voltaire. Réhabilitation thermique. Plan de financement modification. Programme. Validation. Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation thermique du groupe scolaire, le FEDER augmente sa participation. Il convient donc de modifier le plan de financement approuvé par délibération du 10 décembre 2009. Aussi, le Conseil adopte le nouveau plan de financement suivant :

	<i>MONTANT</i>	
- Région et ADEME (FREME)	359 500 €	21,5
- FEDER	179 750 €	10.7
- Amiens	1 132 990 €	67.8
TOTAL HT	1 672 240 €	
TVA (Amiens)	327 760€	
TOTAL TTC	2 000 000 €	

Il adopte le programme et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre de l'opération. Il charge le Maire de recueillir tout financement auprès des partenaires institutionnels et l'autorise à déposer toutes demandes au titre de l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 – Indemnité de rémunération de la fonction de directeur et de directrice d'école. Convention type.

A la demande de la Ville, les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives ou organisationnelles. Aussi, le Conseil adopte la convention qui liste les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération. Le taux horaire de cette rémunération est fixé sur la base du « taux horaire de surveillance » et varie en fonction des statuts des directeurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 – Projet éducatif global. Schéma local petite enfance. Approbation.

Le Conseil adopte le schéma local de la petite enfance, élaboré dans le cadre du Projet Éducatif Global de la Ville, qui a pour objectif d'analyser les besoins réels

d'accueil de la petite enfance et d'effectuer un diagnostic de l'offre et de la demande afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants, en tenant compte de la diversité des situations familiales, culturelles et professionnelles. Ce schéma vise à assurer un accueil de qualité pour les enfants, leurs parents et le personnel des structures et à développer et équilibrer l'offre non lucrative tout en répondant aux enjeux de la mixité sociale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 – Accueil d'enfants handicapés. Classe d'intégration Scolaire – CLIS – école Petit Saint-Jean. Convention.

Le Conseil adopte la convention portant sur le projet d'accueil à temps partiel, au sein de la CLIS de l'école élémentaire Petit Saint-Jean à AMIENS, d'enfants handicapés présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Dans ce sens, la convention prévoit la mise en place d'un enseignement adapté et la mise à disposition d'un éducateur spécialisé de l'Externat Médico Educatif Henry Dunant auprès des enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 – Projet éducatif global. Association ACOUZIC. Tribune d'expression musicale. Subvention. Convention.

Dans le cadre du Projet Educatif Global adopté par la Ville, le Conseil décide d'accorder une subvention de 30 000 euros à l'association ACOUZIC et approuve la convention à intervenir. Il s'agit de soutenir la mise en œuvre d'une tribune d'expression musicale libre pour les jeunes de moins de 25 ans et de permettre à ces jeunes de présenter leur projet avec un encadrement approprié. Il s'agit également de les amener à fréquenter les équipements culturels et les lieux publics de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 – Cession de délaissé d'alignement. Parcelle sise rue d'Australie section VP n°415.

Le Conseil décide la cession au profit de Monsieur Eric PLAYE et Mademoiselle Magali BANC de la parcelle communale formant délaissé d'alignement rue d'Australie, cadastrée section VP n° 415, d'une superficie de 16 m², au prix de 20 euros le mètre carré, conforme à l'estimation domaniale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 – Parcelle communale 2 rond-point Fernand Léger, section MS n°367. Désaffectation, déclassement et cession.

Le Conseil décide de désaffecter, de déclasser et de verser dans le domaine privé communal, la parcelle cadastrée section MS n° 367, d'une superficie de 43 m², en nature d'espace vert, sise 2 rond-point Fernand Léger.

Il décide la cession de ladite parcelle, située en façade de leur propriété, au profit de Monsieur et Madame Jean GERIN, demeurant 2 rond-point Fernand Léger, au prix de 7 euros le mètre carré, conforme à l'estimation domaniale, étant précisé d'une part, que les 6 propriétés voisines disposent elles-mêmes d'un terrain engazonné devant leur pavillon et d'autre part, que cette parcelle n'a pas d'intérêt à être conservée en espace vert public communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 – Association La Briqueterie. Convention. Jardin au bout d'la rue.

Le Conseil adopte la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'association La Briqueterie qui développe un projet de jardin partagé sur le quartier Elbeuf Lescouvé à AMIENS, étant précisé qu'un jardin temporaire a été implanté sur la friche communale en attente de la construction de la liaison entre le boulevard de Strasbourg et l'avenue de l'Hippodrome.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 – Cirque d'Amiens. Dénomination des squares Est : Arlette Gruss, Ouest : Annie Fratellini.

Afin de rendre hommage à Arlette GRUSS, marraine du cirque d'AMIENS, décédée récemment, et à Annie FRATELLINI, qui a largement contribué à la naissance de l'école de cirque d'AMIENS dans les années 1980, le Conseil décide de dénommer les jardins jouxtant le cirque place Longueville :

- à l'Est « Square Arlette Gruss »
- à l'Ouest : « Square Annie Fratellini ».

Il sera procédé ensuite à l'apposition des plaques indicatrices de ces squares par les services municipaux ainsi qu'à l'information du public et des administrations concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 – Groupement de commandes. Fourniture et livraison de matériaux d'extraction. Définition des besoins.

Dans le cadre du groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de matériaux d'extraction de voirie, et dont le coordonnateur est Amiens Métropole, le Conseil définit les besoins annuels de la ville d'AMIENS en matériaux calcaire dur et sable siliceux à : 15 600 euros HT a minima et 62 400 euros HT a maxima. Le marché, traité sous forme de marchés à commandes, sera expressément reconductible 3 fois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 – Square ludique du Vieil Etouvie. Aide du Conseil général.

Après concertation avec la population d'Etouvie dans le cadre du renouvellement urbain du quartier, les habitants ont montré, au-delà de la remise à niveau de l'ensemble du square-jardin, un fort intérêt à voir l'ancienne aire ludique du square du Vieil Etouvie réhabilitée.

Dans le cadre de la politique territoriale mise en place par le Conseil général de la Somme pour la période 2009-2011, la réhabilitation de cette aire ludique, peut bénéficier d'une participation au titre de la Politique d'Aménagement Concerté du Territoire ainsi que d'une participation de l'ANRU dans le cadre du renouvellement urbain du quartier.

Aussi, le Conseil autorise le Maire à solliciter ces partenaires institutionnels, selon le plan de financement suivant qu'il approuve :

	MONTANTS	%
- <i>Conseil général</i>	19 733 € HT	20
- <i>ANRU</i>	29 600 € HT	30
- <i>Ville d'Amiens</i>	49 333 € HT	50
TOTAL HT	98 666 €	100
TVA (Ville d'Amiens)	19 339 €	
TOTAL TTC	118 005 €	

étant précisé que dans l'hypothèse où un cofinancement sollicité ne serait pas acquis la Ville s'y substituerait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 – Délégation de service public. Rapport d'activité de la Société amiénoise de stationnement – SAS.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité et financier de l'année 2009, établi par la Société Amiénoise de Stationnement, délégataire chargé de l'exploitation du stationnement en ouvrage parking des Halles et parking de l'Hôtel de Ville.

DONT ACTE

28 – Equipements de protection destinés aux personnels des EHPAD. Don à l'Etablissement Public Médico-social d'Amiens.

Le Conseil décide le don à l'Etablissement Public Médico-Social d'AMIENS des équipements de protection individuelle composés de 20 000 tabliers médicaux, 20 000 sur-blouses et de 20 000 paires de gants, dont la Ville s'était dotée en 2009 afin de protéger ses agents contre la pandémie grippale liée au virus H1N1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 – Syndicat des commerçants non sédentaires. Marché de plein vent. Convention. Subvention année 2011.

Afin de promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire communal, la ville d'AMIENS entend soutenir les commerçants non sédentaires de la Somme. Aussi, le Conseil accorde à la Chambre syndicale des commerçants non sédentaires une subvention arrêtée à 11% du montant global des recettes annuelles des droits de place des marchés de plein vent et approuve la convention de versement à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 – Dénomination du square rue Octave Tierce.

Afin de commémorer la rafle qui frappa notre ville en 1944, le Conseil décide de dénommer, le square jouxtant la rue Octave Tierce, près de la Citadelle :

« square du souvenir de la rafle du 4 janvier 1944 ».

Il sera procédé ensuite à l'apposition des plaques indicatrices de ce square par les services municipaux ainsi qu'à l'information du public et des administrations concernées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31 – Questions orales.

➤ Vœu. Education nationale. Suppression de postes.

Présenté par Mme Marion LEPRESLE, adjointe au maire :

« Le Conseil Municipal d'Amiens, réuni le 31 mars 2011, s'oppose aux propositions irresponsables de suppressions de postes dans notre ville et demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir sur ses intentions.

Il dénonce la logique purement politicienne pratiquée par le gouvernement en annonçant ces suppressions au lendemain des cantonales.

Il dénonce la politique de suppression de postes des enseignants du RASED qui aident les enfants en difficulté à poursuivre un cursus régulier de scolarisation.

Il dénonce la suppression des décharges des directeurs, dans les Zones d'Education Prioritaire en particulier, leur empêchant ainsi d'exercer pleinement leur fonction et notamment le dialogue avec les parents d'élèves.

Il dénonce les mesures adoptées, comme l'assouplissement de la carte scolaire dans les collèges et les lycées, qui mettent en péril le fonctionnement et l'avenir même des établissements situés dans des quartiers en difficulté.

Il dénonce la politique de petite enfance du gouvernement qui dégrade la qualité d'accueil des crèches, se désengageant progressivement et renvoyant les parents vers les collectivités ou vers les structures privées. »

ADOPTÉ

OBSERVATIONS : Mmes Johanna BOUGON, Brigitte FOURÉ, Nedjma BEN MOKTHAR (pouvoir à Mme FOURÉ), Nathalie le CLERCQ, Isabelle GRIFFOIN (pouvoir à M. NEMITZ), Marie-Thérèse THIBAUT et MM Bernard NEMITZ, Jean-Claude OGER, Frédéric THOREL votent contre. M Marc FOUCAULT ne prend pas part au vote.

La séance est levée à 21h09.

Le Président de séance,
Gilles DEMAILLY

